

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **14 décembre 2020** à 19 h 00 par visioconférence, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque.
Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

309-12-2020

2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 18 décembre 2020;
CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;
CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

310-12-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2021 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 2 - SÉANCE TENUE SANS PUBLIC
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 5 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

311-12-2020

4 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU que l'élaboration du programme triennal d'immobilisations a fait l'objet de séances de travail;
ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un programme triennal d'immobilisations comprenant les immobilisations dont la période de financement excède 12 mois, leurs coûts ainsi que le financement prévu et ce, pour les années 2021 à 2023;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2021-2023 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit adopté, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;
QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

312-12-2020

5 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2021 de notre municipalité ont fait l'objet de séances de travail;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;
ATTENDU que le budget 2021 de notre municipalité a été déposé et soumis aux questions et commentaires des contribuables intéressés avant son adoption;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le budget 2021 de notre municipalité au montant de 7 601 876 \$ soit adopté tel que figurant au document détaillé remis précédemment à tous les membres du Conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;
QU'un document explicatif du budget soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue sans la présence du public. Aucune question n'a préalablement été adressée par écrit aux membres du conseil.

313-12-2020

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 10.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.